

Bulletin d'histoire politique

Le ministère de la Culture et des Communications : un acteur de soutien depuis 50 ans

Gérald Grandmont



Volume 21, numéro 2, hiver 2013

Les cinquante ans du ministère des Affaires culturelles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1014146ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1014146ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Grandmont, G. (2013). Le ministère de la Culture et des Communications : un acteur de soutien depuis 50 ans. *Bulletin d'histoire politique*, 21(2), 156-159. <https://doi.org/10.7202/1014146ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2013

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le ministère de la Culture et des Communications : un acteur de soutien depuis 50 ans

GÉRALD GRANDMONT

La question qui nous est posée dans ce colloque est celle d'une qualification du lien entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la société québécoise. Je ne reviendrai pas sur la création du Ministère en 1961. Même si le gouvernement Lesage nomme ce ministère « ministère des Affaires culturelles », il représente tout de même l'embryon d'un ministère de la Culture grâce à l'instauration d'une série d'institutions culturelles nationales, l'adoption de législations qui ouvrent la porte aussi bien au soutien à la création qu'à la protection des éditeurs et à celle des monuments historiques ainsi qu'à des services externes dirigés vers le Canada français outre-frontières et d'un Service culturel à Paris. Dans son manifeste de 1959, qui nous est parvenu grâce à l'opiniâtreté de Claude Corbo, Georges-Émile Lapalme évoquait encore aussi bien l'importance de l'immigration que celle de l'architecture, mais ces responsabilités ne seront pas greffées à son ministère. Dans l'histoire du ministère, il n'y aura qu'une autre courte période qui se rapprochera véritablement du profil d'un semblable ministère, et ce sera sous Louise Beaudoin, qui en aura étendu la portée au loisir culturel, à la culture scientifique et technique, au multimédia ainsi qu'aux Offices internationaux de la jeunesse, quatre domaines désormais retirés de la responsabilité de ce ministère. Louise Beaudoin aura aussi cherché à bâtir une politique de l'architecture.

Le premier titulaire du ministère aura donné le ton à ses successeurs, qui chercheront à tour de rôle à se donner une politique cadre de la culture, sans trop de succès cependant jusqu'en 1992, et à imaginer les institutions culturelles propres à vivifier l'identité d'une nation.

Au fil des ans, on a ainsi voulu que le ministère joue plusieurs rôles :

Celui de *mécène public* qui soutient les arts et les lettres, particulièrement de 1960 à 1975, alors que la mise en place de programmes de base de soutien à la création et aux organisations culturelles intervient et qu'un

faisceau d'institutions culturelles s'installe, auquel viendront s'ajouter notamment la Place des arts et le Grand théâtre de Québec. Ce rôle de mécène, il l'exercera longuement, sans relâche au fil des années.

Celui de *régulateur* qui vient corriger les faiblesses du marché alors que les industries culturelles deviennent dominantes et que la communication de masse s'installe à demeure dans nos sociétés, notamment de 1978 à 1990, avec la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, pilotée par Denis Vaugeois, la mise en place conséquente d'un Service de la commercialisation du livre, la création de la SODEC lors du Sommet sur les industries culturelles de 1978, la loi sur le cinéma en 1980 et le démarrage du programme de crédits d'impôt dix ans plus tard. Autant d'interventions destinées à créer un espace public pour les œuvres et les produits culturels du Québec.

Celui d'un *architecte* qui implante un réseau d'institutions culturelles, qui se préoccupe de la démocratisation culturelle, de développement régional, de la condition socio-économique des artistes, avec le Livre Vert de Jean-Paul L'Allier qui apparut, en 1975, comme une bouffée de fraîcheur, à la suite du jugement sévère du Tribunal de la culture sur l'action du ministère. Avec également le Livre Blanc de Camille Laurin en 1978, lequel donnait une grande ampleur à la notion de culture, le plan d'action de Clément Richard en 1982 qui le premier évoque Montréal comme une métropole culturelle, la régionalisation du ministère, la loi sur les musées nationaux et le programme de soutien aux musées privés, les lois sur le statut de l'artiste de Lise Bacon en 1987, le développement d'un réseau de sociétés d'État, la politique culturelle du Québec de Lisa Frulla en 1992, dont découle la création du CALQ et de la SODEC, les ententes de développement culturel avec les municipalités ainsi que les politiques de diffusion des arts de la scène, du livre et de la lecture et de la politique muséale. Autant d'initiatives qui positionnent le ministère comme le concepteur d'une forme de développement culturel de la société sur un cycle d'un peu plus de 20 ans.

Celui d'un *subsidaire* qui met la « pédale douce » sur l'action directe et qui en vient à rechercher davantage la concertation et la participation depuis la fin des années 1990. Il a suivi en cela les courants voulus par les administrations publiques successives, l'une voulant ramener l'État à ses responsabilités de base, l'autre voulant inscrire l'action dans des activités programmables, mesurables, évaluables, d'autres encore en laissant le privé prendre en charge le milieu. Ces courants sont occidentaux.

Si la culture, comme ministère, n'a pu échapper à ces courants, elle a tout de même initié des rapports de concertation et de délégation.

La fusion Culture et Communications, laquelle cherche à rapprocher contenu et contenant, témoigne d'une semblable vision tout comme, en 1994-1995, le protocole d'entente culture-éducation de Pauline Marois et de Louise Beaudoin, le Fonds de l'autoroute de l'information, l'Observatoire de la culture et des communications du Québec d'Agnès Maltais en 2000, la stratégie de l'emploi et de la formation continue à l'initiative des ministres Lemieux et Maltais en 2002, le plan d'action sur la condition socio-économique des artistes de Line Beauchamp en 2004, lequel met à contribution la CSST, la Régie des Rentes, le ministère du Revenu et le ministère des Finances, le plan d'action culture et développement durable de Christine St-Pierre en 2010-2011 et la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel qui associe plusieurs dimensions de l'action publique.

Tous ces gestes sont marquants. Ce qui me semble cependant structurant, c'est l'engagement des villes qui prennent de plus en plus charge des indispensables actions de proximité en matière de culture et de services culturels aux citoyens. Leur action contribue à diversifier les modes d'activation de la demande de culture.

Ces jeux de rôle ont amené un certain nombre de réussites, notamment quant aux parts de marché que représentent désormais les produits culturels québécois, quant à la densité de la création au Québec, quant au rayonnement international et quant à la place de la culture à l'école et dans les villes. Ces rôles joués par le ministère se sont parfois succédé, mais ils se sont également superposés. Si bien qu'on a parfois du mal à en saisir la trajectoire sur de courtes périodes, car ces rôles finissent partiellement par se sédimenter.

Mais le rôle qu'on ne lui a guère demandé de jouer, à travers l'histoire, *c'est celui de susciter la responsabilisation des personnes et des sociétés privées dans le développement culturel.*

Par ailleurs, ce qui apparaît comme une constante, c'est cette perpétuelle oscillation, tension même entre les tenants d'un soutien aux arts surdéterminant dans les priorités du ministère et ceux d'une vision plus large du développement culturel qui imprègne les autres sphères de l'activité publique.

Le constat qu'on peut faire aujourd'hui est que le propre d'un ministère de la Culture, c'est essentiellement d'accompagner le développement culturel. Ce n'est pas lui qui fait la culture. Alors, il s'inscrit dans la mouvance des époques, des tendances. Tantôt il intervient en mode initiative, comme Georges-Émile Lapalme l'a fait avec pourtant si peu de moyens, tantôt il se fait prédécesseur comme dans le cas du développement de mesures de soutien aux industries culturelles, tantôt encore et surtout sur le mode législatif, il agit en ratification des pratiques comme dans le cas des lois sur les Sociétés d'État de la Place des arts et du Grand théâtre et des musées nationaux. Parfois il se fait visionnaire lorsqu'il s'intéresse aux

pratiques culturelles des citoyens, lorsqu'il crée l'Observatoire de la culture et des communications, lorsqu'il suscite un plan d'action de la culture et du développement durable, lorsqu'il ouvre la porte à la reconnaissance de paysages culturels patrimoniaux.

Aujourd'hui cependant, la complexification du champ social invite naturellement ce ministère à se faire le porteur d'une vision de la place de la culture dans le développement. La sédimentation historique du cheminement de ce ministère le conduit naturellement dans cette direction. Comme le disait Roland Arpin de regrettée mémoire, « La culture ne saurait plus être reléguée au seul territoire de l'imaginaire; elle prend place à la table où se discutent les grands enjeux ». Il était du développement durable avant l'heure.

La culture est une dimension de la vie en société, la télévision et les plateformes numériques nous le rappellent plusieurs fois par jour. Elle se doit d'être présente et actrice de l'intégration culturelle des immigrants, d'exprimer une vision de l'aménagement du territoire, qu'il s'agisse des villes ou de grande stratégie comme le Plan Nord, d'intensifier son action dans le rayonnement international, d'offrir une perspective fondamentale dans la formation des jeunes québécois, de s'ouvrir sur une approche citoyenne, de contribuer activement au passage à l'ère numérique, d'insuffler des élans de mémoire collective aussi bien par la création que par le patrimoine, d'apporter une contribution dynamique au développement économique et social des communications modernes, lesquelles fondent largement les nouvelles économies qu'on qualifie parfois d'économies créatives.

Ces perspectives appellent un passage obligé: celui de l'insertion d'une dimension culturelle dans les projets de développement collectif. N'est-ce pas là le défi du développement durable? De positionner autrement le porteur de cette mission culturelle?